



SALAIRES, POSTES, CARRIÈRES : encore et toujours une catastrophe !

Le Premier ministre Lecornu a décidé d'imposer par le 49-3 son budget d'austérité. Ce budget, c'est 7 milliards d'euros de plus pour l'armée, des cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et une offensive inédite contre la Sécu, contre l'École publique, contre l'Hôpital public, contre les droits et les garanties collectives des salariés. Ce budget ne prévoit rien pour les salaires, entraînant une nouvelle dégringolade du pouvoir d'achat. Et rien pour améliorer les conditions de travail qui ne cessent de se dégrader.

Lors du CSA ministériel du lundi 26 janvier 2026, le ministre a présenté ses mesures concernant les postes.

Pour les personnels administratifs, une nouvelle opération d'enfumage :

Le ministère prétend prévoir un « schéma d'emplois neutre » **sur les emplois administratifs en EPLE (BOP 141)** pour la rentrée de septembre 2026. En réalité, des postes sont supprimés dans 10 académies pour être redéployés notamment dans des établissements qui ouvriront à la prochaine rentrée sans que les postes administratifs nécessaires ne soient créés.

Dans le détail, l'académie de Clermont-Ferrand perd 1 poste, les académies d'Amiens, Besançon, Dijon, Paris et la Martinique perdent chacune 2 postes, l'académie de Reims perd 4 postes et les académies de Lille, Normandie et Nancy-Metz perdent 5 postes chacune !

Sur ce point, les représentants du ministre ne se cachent pas, ils ont ciblé les services comptables des EPLE pour identifier les postes à supprimer. Comment ne pas faire le lien avec le déploiement d'OP@LE ?

Pour les services déconcentrés (BOP 214), le ministère supprime brutalement 20 postes dans les services Jeunesse et Sports et justifie ces suppressions par le retrait du SNU. Le SPASEEN-FO ne peut que se réjouir de l'abandon du SNU, comme de chaque projet visant l'embrigadement de la Jeunesse. Mais il est indéniable que la désintégration des services, des personnels et des missions de la Jeunesse et des Sports dans les services de l'Éducation nationale a déjà eu des effets catastrophiques tant pour les collègues que pour les missions d'éducation populaire.

Et c'est sans gêne que le ministère prétend « renforcer les effectifs des régions les moins bien pourvues » par la suppression de ces 20 postes dans les services Jeunesse et Sports répartie sur 8 régions académiques sans aucune création dans les 10 autres !

Pour les autres services déconcentrés, comme pour les postes administratifs d'EPLE, le ministère applique la méthode « déshabiller Pierre pour habiller Paul » en prévoyant la suppression de 20 postes dans les 6 régions académiques qu'il présente comme étant « les mieux dotées au regard du modèle SERACA » Normandie (- 5 postes), Guadeloupe (- 1), Bourgogne-Franche-Comté (- 5), Martinique (- 1), Grand Est (- 5), Hauts de France (- 3) **pour les implanter dans « les services des régions académiques les moins bien dotées »** Pays de la Loire (+ 1 poste), Bretagne (+ 2), Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 3), Occitanie (+ 3), Auvergne-Rhône-Alpes (+ 3), Ile-de-France (+ 8).

Enfin, le ministère prétend répondre aux revendications des personnels par la création de 80 postes administratifs dans les services déconcentrés. Pour le **SPASEEN-FO**, le compte n'y est absolument pas ! D'autant que ces créations doivent porter sur des « Profils assez qualifiés » pour assurer des missions liées au renforcement du contrôle des établissements du privé, à la mise en œuvre des réformes et à l'amélioration des SIRH. En clair, ces postes ne permettront pas de soulager les services qui souffrent des surcharges de travail, ils serviront au contraire à seconder les recteurs et leurs SG dans la mise en œuvre des réformes qui âbiment nos conditions de travail !

Le **SPASEEN-FO** dénonce les nombreuses suppressions de postes qui impactent gravement cette année encore les services fusionnés de l'académie de Normandie suite à la fusion des académies de Caen et de Rouen.

Salaires et carrières ?

Pour le SPASEEN-FO, le mépris salarial doit cesser :

le caractère exclusivement indemnitaire des revalorisations est inacceptable en ce sens qu'il aggrave à la fois l'appauvrissement et les inégalités de traitement.

En effet, le plan Blanquer dit de « Revalorisation et requalification de la filière administrative » visait avant tout à faire valider par les organisations syndicales le gel durable de la valeur du point d'indice d'une part et l'absence de corrélation entre le niveau d'emploi et la réalité des missions d'autre part.

Pour le **SPASEEN-FO**, ce plan Blanquer, qui arrivait tout de suite après la loi de transformation de la Fonction publique, c'était aussi la consécration de l'attribution des primes

et des promotions à la tête du client. Pourtant, ce plan a été mis en œuvre alors qu'il était largement minoritaire puisqu'il n'a été signé que par 3 syndicats, l'UNSA, la CFDT et le SNALC.

Le ministère a convoqué les organisations syndicales le 14 janvier 2026 pour présenter un bilan de la mise en œuvre de ce plan Blanquer. Les syndicats signataires ont exprimé un satisfécit : les personnels administratifs auraient gagné beaucoup en salaire et en progression de carrière. Pour le **SPASEEN-FO**, c'est complètement déconnecté des attentes des collègues et surtout de la réalité de leur quotidien de travail !

Le SPASEEN-FO refuse de cautionner le gel de la valeur du point d'indice.

Avec ses fédérations, la FNEC FP-FO et la FGF-FO, le SPASEEN-FO reste fidèle aux attentes des collègues et revendique la revalorisation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour rattraper toutes les pertes subies depuis 25 ans.

Aujourd'hui, ces pertes s'élèvent à 32,7% !

Les grilles indiciaires de tous les corps sont rattrapées et, pour certains dépassées, par le niveau du SMIC.

Quelques chiffres pour illustrer l'impact désastreux de ces pertes !

Si la valeur du point d'indice avait juste évolué avec l'inflation, au 1^{er} janvier 2026 (montants bruts)

Un-e ADJAENES / ATRF toucherait sur son salaire indiciaire entre 589 € (1 ^{er} échelon du 1 ^{er} grade) et 769 € (10 ^{ème} échelon du grade AAP1/ATRF P1) de plus par mois !
Un-e SAENES / Technicien-ène toucherait sur son salaire indiciaire entre 600 € (1 ^{er} échelon de la classe normale) et 952 € (11 ^{ème} échelon de la classe exceptionnelle) de plus par mois !
Un-e Attaché-e toucherait sur son salaire indiciaire entre 635 € (1 ^{er} échelon du grade d'AAE) et 1329 € (10 ^{ème} échelon du grade d'APAE) de plus par mois ! Ces montants de perte sont identiques pour un CEPS ou un PEPS
Un-e ASI toucherait sur son salaire indiciaire entre 605 € (1 ^{er} échelon) et 1017 € (16 ^{ème} échelon) de plus par mois !
Un-e IGE toucherait sur son salaire indiciaire entre 627 € (1 ^{er} échelon de la classe normale) et 1321 € (10 ^{ème} échelon de la hors classe) de plus par mois !
Un-e IGR toucherait sur son salaire indiciaire entre 748 € (1 ^{er} échelon) et 1344 € (10 ^{ème} échelon) de plus par mois !

Vous trouverez ci-joint le lien pour consulter votre situation par corps, grade et échelon :
<https://spaseenfo.fr/diffusion/mails-nationaux?download=1343:2026-01-30-spaseen-fo-grilles-et-inflation>

Pour le **SPASEEN-FO**, la réponse à l'urgence sur les salaires doit impérativement passer la revalorisation de la valeur du point d'indice. Oui, les revalorisations d'IFSE ont permis de mettre un peu de beurre dans les épinars mais le **SPASEEN-FO** se refuse à sacrifier ses revendications et les intérêts des collègues contre des oboles.

Nous ne trahisons pas les intérêts des collègues en acceptant de soutenir les projets funestes du ministère au nom de la logique du « c'est mieux que rien ». Les chiffres sont clairs. Les communications répétées d'A&I-UNSA vantant des prétendues avancées pour les personnels sont de l'esbroufe.

Ces revalorisations exclusivement indemnitaires visent à faire avaler la pilule du gel durable du point d'indice et donc la paupérisation des personnels administratifs de l'EN comme de l'ensemble des agents publics. C'est pour cela que FO revendique l'intégration de l'IFSE (primes mensuelles) dans le traitement indiciaire afin que l'ensemble du salaire soit pris en compte dans le calcul de nos retraites.

En outre, ces revalorisations ont été profondément inégalitaires puisqu'elles n'ont pas concerné tous les agents et ont aggravé les écarts dans les montants d'IFSE : selon leur académie d'affectation, à corps et grade égal, les personnels ne perçoivent pas la même rémunération.

Et le **SPASEEN-FO** dénonce avec force les conséquences dangereuses de cette politique salariale validée par certaines organisations syndicales. En effet, la part indemnitaire des rémunérations des personnels administratifs et ITRF a explosé jusqu'à représenter 30 à 50% du traitement indiciaire, ce qui impacte gravement le montant de nos pensions de retraite (dont le calcul exclut les IFSE) et les collègues en arrêt maladie long.

REQUALIFICATIONS

Là encore, concernant le plan de requalifications, alors que les organisations syndicales signataires se félicitent du plan Blanquer, la réalité sur le terrain est que la situation vécue par les personnels administratifs et techniques est de plus en plus dégradée.

Le nombre de postes qui restent vacants est exponentiel, quand ils ne finissent pas pourvus par des agents contractuels que l'on précarise. La réalité, ce sont aussi des retards de plus en plus importants dans les actes de gestion, tant pour ceux qui les subissent que pour les collègues gestionnaires soumis à des cadences de plus en plus infernales. La réalité, c'est aussi l'augmentation du nombre de départs de collègues en détachement.

Les chiffres donnés par le ministère lors de ce groupe de travail sont trompeurs. Les requalifications, dans leur grande majorité, n'ont pas profité aux collègues. Au contraire, dans de nombreuses académies, les postes de catégorie A ne sont requalifiés qu'une fois vacants, à l'occasion d'un départ en retraite, d'une mutation ou d'un détachement pendant que les collègues de catégorie B qui les occupaient ne profitent pas de ces requalifications.

Autre effet pervers de ce plan : de nombreux services ont été vidés de leurs gestionnaires, augmentant le nombre de dossiers par gestionnaire. Les postes requalifiés en A ne sont pas occupés pour être en appui des gestionnaires dans les services, mais au contraire pour devenir des chargés de missions et autres chargés de pilotage.

Lors de la réunion bilan du 14 janvier 2026, le SPASEEN-FO a rappelé que, malgré les promesses creuses du plan Blanquer soutenu par de nombreuses communications d'A&I UNSA, il reste encore des milliers de postes de SG d'EPLÉ en catégorie B et, dans certaines académies, des postes de SG de collège sont carrément déclassés de A en B.

Le ministère a assumé le fait que de nombreux postes de secrétaires généraux d'EPLÉ resteront en catégorie B, bien que les nouvelles fiches de postes concernant les secrétaires généraux d'EPLÉ établies par le ministère ! soient des fiches de postes de catégorie A et A+.

Cherchez l'erreur !

Contrairement à l'ensemble des organisations syndicales présentes lors de ce GT qui réclamaient un nouveau plan de requalification à compter de 2027, FO a rappelé sa revendication d'un plan d'intégration directe avec maintien sur les postes pour les collègues qui le souhaitent, intégration de tous les collègues Adjoints Administratifs dans le corps des SAENES, intégration massive des SAENES qui occupent des missions du corps supérieur et qui le souhaitent dans le corps des Attachés.

Le **SPASEEN-FO** a souligné le fait que le seul ministère qui procédait à des requalifications, c'était l'Éducation nationale ! Dans les autres ministères, la réponse au manque d'attractivité et surtout la mise en correspondance du poste occupé, des missions exercées et du grade, passent par des intégrations directes dans le corps supérieur.

Pour reprendre les exemples les plus récents, le **SPASEEN-FO** a cité les aides-soignants et auxiliaires de puériculture ou encore l'administration pénitentiaire.





Le SPASEEN-FO réaffirme donc, toutes ses revendications tant elles sont d'une actualité toujours plus criante.

- ▶ La revalorisation immédiate de 32,7 % de la valeur du point d'indice gelé depuis 2010, 10% de suite ;
- ▶ Intégration des ifse dans le traitement indiciaire ;
- ▶ L'arrêt immédiat des suppressions de postes !
- ▶ La création des postes à hauteur des besoins ;
- ▶ Le recours à toutes les listes complémentaires des concours pour tous les corps ;
- ▶ Un plan massif de titularisation des contractuels qui le souhaitent ;
- ▶ Le maintien des services publics nationaux et le refus de toute mutualisation ;
- ▶ L'abandon des régions académiques ;
- ▶ Un véritable plan de revalorisation des carrières, abrogation du PPCR ;
- ▶ Un véritable plan immédiat d'intégration au lieu de requalifications opaques et contingentées ;
- ▶ L'intégration immédiate de tous les secrétaires généraux d'EPLÉ dans le corps des Attachés ;
- ▶ L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique, de la loi 3 DS et de la réforme personnelle et pécuniaire des comptables ;
- ▶ Le maintien du code des pensions civiles et de tous les régimes de retraite non à l'allongement de la durée cotisations, et l'abrogation de la réforme des retraites de 2023. Retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 années de cotisations.

Avec notre Fédération, la FNEC FP-FO et notre Fédération de Fonctionnaires, FO Fonction publique, première organisation dans la Fonction publique de l'État, nous continuerons de combattre toutes les mesures en défaveur des agents.

Car les analyses que FO porte depuis maintenant plusieurs années prennent corps et les conséquences démontrent que FO avait raison.

Ne restez pas isolés. Rejoignez FO

NOUS
CONTACTER

spaseen@fo-fnecfp.fr

01.56.93.22.93

6-8, rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil cedex

NOUS
SUIVRE



<https://spaseenfo.fr>

